

N°DEL135-2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**L'AN DEUX MIL VINGT** et le **DIX-HUIT** du mois de **NOVEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DOUZE NOVEMBRE 2020**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

**Conseillers communautaires présents :**

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – M. BENALIA BROUCH Amine – Mme HENAULT Marylène – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – M. RELAUX Julien – M. MORA Vincent – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – M. LOUME Yves – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. CAGNIMEL Philippe – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – Mme SABOURAULT Bérangère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – M. PETRAU Jean – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

M. ARRAS Alexis  
Mme LABARCHEDE Martine  
Mme PEYSALLE Florence

**Donne pouvoir à :**

M. BENALIA BROUCH Amine  
Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance  
Mme DEDIEU Martine

**Conseillers communautaires absents et excusés :**

M. ARRAS Alexis – Mme LABARCHEDE Martine – Mme PEYSALLE Florence – Mme LAGRASSE Catherine – M. LAFOURCADE Laurent.

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie PÉDUCASSE

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AIDES INDIVIDUELLES AUX ENTREPRISES CONCERNANT L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE- DEROGATION POUR LA SOCIETE LEA SERVICES**

Monsieur le Vice-président expose,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment ses articles 2 et 3 qui réorganisent les compétences en matière d'aides publiques aux entreprises,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et les articles L. 4251-17, R. 1511-4 à R. 1511-23-7 et en premier lieu l'article L. 1511-3,

**Vu** la délibération n° DEL101-2018 en date du 19 septembre 2018 de la Communauté d'agglomération du Grand Dax définissant le régime des aides applicables sur son territoire en matière d'aides à l'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ;

**Vu** la convention 1 de délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises au Département des Landes présentée en conseil communautaire du 18/11/2020 ;

**Considérant** le projet d'investissement sur le Grand Dax de l'entreprise LEA SERVICES, société par actions simplifiée (SAS) immatriculée depuis le 20 juin 2011 dont le siège se situe 6 rue Chanzy à Dax (SIREN 532 860 970 RCS Dax). Son offre de services est la prestation dans le domaine de la propreté (nettoyage industriel et tertiaire), l'accompagnement aux démarches qualité, (RSE responsabilité sociétale des entreprises) le facility management et l'entretien des espaces verts (APE 8299Z activités de soutien aux entreprises). LEA SERVICES est une entreprise adaptée dont la finalité est d'inclure et d'accompagner des personnes en situation de handicap, de construire et finaliser un parcours professionnel durable. Elle est agréée ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) et fait partie des entreprises de l'économie sociale et solidaire du territoire. La société compte actuellement 33 emplois.

Pour faire face au développement de son activité, la société LEA SERVICES souhaite acquérir un terrain (lot 6 de 1 355 m<sup>2</sup>) sur le Pôle économique de Saint-Vincent-de-Paul pour y construire un bâtiment de 600 m<sup>2</sup>. Celui-ci permettra à l'entreprise de stocker le matériel nécessaire à sa croissance et d'assurer son développement régional. 10 emplois seront créés dans les trois prochaines années et permettront à des personnes en situation de handicap de sécuriser leurs parcours professionnels.

**Considérant** que la convention n°1 de délégation partielle des aides à l'immobilier d'entreprise au Département des Landes couvre une partie des activités et typologies d'entreprises du territoire, mais ne permet pas de traiter tous les cas spécifiques à enjeu d'investissement immobilier et de création d'emplois, que le projet de l'entreprise LEA SERVICES ne peut pas être aidé dans le cadre de cette convention,

**Considérant** le dialogue préalable entre le Grand Dax et le Département des Landes lequel est favorable à l'étude supplémentaire de ce projet,

Aussi, le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur l'extension, à titre dérogatoire, de la délégation partielle des aides à l'immobilier d'entreprise au Département des Landes par convention n°2 (présentée en annexe) et spécifique au projet de la société LEA SERVICES d'acquisition et d'aménagement d'un terrain (lot 6 sur le Pôle économique de Saint-Vincent-de-Paul),

#### **APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

#### **LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Article 1 : VALIDE** la délégation partielle de l'octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprises au Département des Landes pour le projet spécifique à l'entreprise LEA SERVICES,

**Article 2 : APPROUVE** le projet de convention n°2 spécifique à l'entreprise LEA SERVICES,

**Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tout document relatif à ce dossier,

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final** : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,**  
**Les jour, mois et an que dessus,**  
**Suivent les signatures,**  
**POUR COPIE CONFORME,**  
**DAX, le 18 novembre 2020**  
**LE PRESIDENT,**

Julien DUBOIS.



